



DÉLIBÉRATION

du 13 septembre 2022

Présents : 22 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme Marina LUCAS, Mme Türkan RENZO, Mme Adeline ROUSSEAU, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO), M. Frédéric LEGRAS (ayant donné pouvoir à M. Jérôme LECERF), Mme Agnès LEMARIÉ (ayant donné pouvoir à Mme Laura BRETAUD), M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à Philippe THIBAudeau), Mme Rosalie OUTIN</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 07 septembre 2022</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 15 SEP. 2022 Publiée, le 16 SEP. 2022 Notifiée, le	
Délibération n°22.5.8	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Création d'un poste de responsable jeunesse</i>

Madame le Maire fait part au Conseil municipal qu'en raison de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent occupant les fonctions de responsable jeunesse au 1^{er} octobre 2022, il convient de le remplacer.

Un avis d'appel à candidatures a donc été publié du 11 juillet 2022 au 14 août 2022. Les entretiens ont été infructueux suite à cet appel à candidature. Un second avis d'appel à candidatures a été publié jusqu'au 5 octobre. Le grade du ou de la candidate retenue n'étant pas encore connu, il est proposé de créer un poste de catégorie B de la filière animation.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le tableau des emplois ;

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :***

► **CRÉE** un emploi permanent à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 permettant le recrutement d'un responsable jeunesse, ouvert sur les grades d'animateur, animateur principal de 2^{ème} classe et animateur principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B.

► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget 2022 aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Pour extrait conforme au registre »

Nadine YOU,
Maire

